

Commission « Formation - enseignement supérieur »

Rapporteurs : Mmes Claudine CORNIL et Véronique LE FAUCHEUR, MM. Louis NOEL et Emmanuel THAUNIER

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Plan breton de développement de l'apprentissage »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional entend continuer à promouvoir l'apprentissage comme voie de formation professionnelle reconnue permettant l'accès du niveau de qualification, l'accès à l'emploi et souvent l'épanouissement personnel.

En articulation avec les services de l'Etat, les partenaires sociaux et les branches professionnelles, il s'est fixé comme objectif de porter le nombre d'apprentis, qui se situe actuellement autour de 18 000, à 20 000 à l'horizon 2020. Cet objectif quantitatif est assorti d'une forte exigence en termes de qualité des formations assurées par les 38 Centres de formation d'apprentis (CFA) bretons.

Dans un cadre national marqué par la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie sociale et par l'annonce d'une nouvelle loi sur la formation professionnelle en 2018, le Conseil régional poursuit le travail engagé avec les différents acteurs, notamment dans le cadre de l'élaboration du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) sur la question de l'apprentissage.

Les objectifs stratégiques du CPRDFOP, adopté en juin 2017, concernant spécifiquement l'apprentissage sont :

- atteindre 20 000 apprentis en 2020, en impliquant davantage les employeurs publics et privés ;
- développer la communication autour des métiers, de la voie professionnelle en général et de l'apprentissage en particulier ;
- optimiser l'offre de formation en proposant des filières complètes en apprentissage, avec une forte innovation pédagogique ;
- fluidifier les parcours de formation en favorisant les passerelles entre les voies de formation et prévenir les ruptures de contrat.

Le plan breton de développement de l'apprentissage a pour finalité de décliner ces objectifs stratégiques de manière opérationnelle en proposant des mesures concrètes.

Il s'appuie sur un diagnostic réalisé par le GREF Bretagne qui fournit un état des lieux précis de l'apprentissage en Bretagne (comportements d'orientation, taux d'insertion, répartition territoriale, structuration des employeurs, etc.). Partant de ces constats, le plan breton de développement de l'apprentissage s'organise autour de quatre axes :

- le premier concerne l'appareil de formation breton, incluant la définition de l'offre de formation, le financement et la modernisation des CFA ;
- le deuxième vise à valoriser l'apprentissage auprès des jeunes et à leur garantir un accompagnement de qualité durant leur formation ;

- le troisième a pour but de convaincre les employeurs de recourir davantage à l'apprentissage et de les fidéliser en les professionnalisant sur ce volet formation ;
- le quatrième précise le schéma de gouvernance à mettre en place avec tous les acteurs concernés.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER apprécie la mise en place de ce plan qui s'inscrit dans les objectifs du CPRDFOP, fixe un cap et une feuille de route aux différents acteurs de l'apprentissage pour les prochaines années. Ceci témoigne du fait que le travail de co-construction qui s'est engagé dans le cadre du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) participe d'une culture de la concertation et du dialogue qui s'avère fructueuse et constructive.

Le CESER tient à rappeler que l'apprentissage est une voie de formation qui fait ses preuves ; qu'elle répond manifestement à des besoins et des attentes d'une partie des jeunes.

Il apprécie particulièrement le travail d'état des lieux réalisé par le GREF Bretagne qui donne des éléments de connaissance solides concernant les comportements d'orientation, les différents types de parcours, les diplômes préparés, les taux de réussite aux examens, les taux d'insertion...

Le CESER partage globalement les objectifs qui sous-tendent le plan ainsi que les axes de mise en œuvre opérationnelle.

Ainsi, l'idée d'apporter un soutien financier aux formations par apprentissage dans l'enseignement supérieur (formations de niveaux II et III) lui paraît tout à fait intéressante. Ces formations tendent à se développer et le CESER considère que ces évolutions du spectre des formations méritent de continuer à être observées.

Il partage également la préoccupation du Conseil régional concernant ce qui paraît bien être un impact négatif du passage du baccalauréat professionnel en 3 ans sur le taux d'occupation des formations de la Seconde à la Terminale.

Il appuie de même le principe d'un schéma directeur des travaux et aménagements des Centres de formation d'apprentis (CFA) car il donnerait de la visibilité sur les besoins et la transparence souhaitable.

Toutes les mutualisations de locaux et d'équipements pédagogiques entre les CFA et les lycées sont évidemment intéressantes. Le CESER attire toutefois l'attention du Conseil régional sur le fait que des démarches trop prescriptives peuvent empêcher les coopérations et les échanges. Les professionnels concernés doivent s'approprier et même produire eux-mêmes les organisations du travail, ce qui suppose qu'ils aient du temps et des moments d'échanges.

Concernant le fait de convaincre et d'accompagner les jeunes, le CESER apprécie les orientations fixées par le Conseil régional. Il rappelle cependant que la formation professionnelle initiale n'est pas la formation continue des adultes. Les publics jeunes ou très jeunes ont besoin d'un accompagnement éducatif important afin de développer non seulement des aptitudes professionnelles, mais aussi des savoir-être. Le fort taux de rupture de contrats chez les moins de 18 ans (29 %) montre à quel point ce soutien éducatif est nécessaire. Cet accompagnement doit pouvoir être mis en place dans les CFA, mais aussi dans l'entreprise ce qui rend d'autant plus nécessaire la formation des maîtres d'apprentissage.

Le CESER trouverait également intéressant de développer l'accès à la culture dans la formation des apprentis. Cela contribuerait d'ailleurs à rendre les formations par apprentissage plus attractives.

Le GREF Bretagne s'interroge sur la chute du nombre d'apprentis de première année venant de l'enseignement spécialisé (SEGPA). Alors que 12 % d'entre eux démarraient un apprentissage de niveau V en 2006, cette part tombe à 3 % en 2014. Le CESER partage le questionnement du GREF Bretagne qui se demande si les jeunes en grande difficulté scolaire trouvent aujourd'hui leur place dans cette voie de formation.

Par ailleurs, il souhaite vivement que le travail conjoint mené par le Conseil régional avec l'Agefiph rende possible l'accueil en apprentissage de tous les jeunes en situation de handicap.

Le CESER apprécie la préoccupation du Conseil régional concernant la santé des jeunes apprenti.e.s. Celle-ci est en effet plutôt mauvaise, notamment chez les jeunes filles, ainsi que l'a montré l'étude réalisée en 2015 sur la question (Santé des apprenti.e.s en Bretagne - Observatoire régional de santé – étude soutenue par le Conseil régional). Il est dommage, cependant, qu'un des enseignements de cette étude concernant le nombre d'accidents du travail chez les jeunes apprenti.e.s ne donne pas lieu à des mesures de remédiation : 10 % des jeunes interrogés disent avoir eu un accident du travail l'année précédant l'enquête et pour 53 % d'entre eux, cet accident a nécessité l'interruption temporaire de la formation.

Pour le CESER, la formation à la prévention des risques professionnels menée dans les CFA doit être poursuivie dans les entreprises comme cela est d'ailleurs obligatoire. Les jeunes apprentis n'ont en effet pas encore développé leur culture professionnelle et leurs savoir-faire de prudence. C'est d'ailleurs ce qui était préconisé dans la lettre Dir@benn de la DIRECCTE de janvier 2016 par deux Conseillères régionales, Mmes Georgette Bréard et Anne Troalen qui déclaraient : « *La Région et ses partenaires pourront envisager des actions pour améliorer la prévention des risques professionnels et la qualité de vie au travail, un gage d'efficacité au bénéfice des apprenti.e.s comme des acteurs économiques* ». Des actions conduites en ce sens ne pourraient que renforcer considérablement l'attractivité de l'apprentissage auprès des jeunes.

Le CESER souhaite vivement que cette problématique majeure fasse l'objet de propositions dans une commission de travail consacrée à l'apprentissage dont le plan propose la constitution au sein du CREFOP.

Sur la question des employeurs, le CESER estime nécessaire, ainsi que le prévoit le plan, d'identifier et de lever les freins à l'embauche d'apprenti.e.s. Parallèlement, la valorisation des entreprises qui s'engagent dans la formation des jeunes est essentielle. La voie de la labellisation est intéressante. La motivation de beaucoup de ces employeurs est une réelle envie de transmettre l'amour d'un métier, ce qui est un levier très puissant au service de la formation. A l'inverse on peut déplorer qu'il existe des secteurs, comme le montre en particulier le « Document d'orientation des formations professionnelles » examiné au cours de cette session, dans lesquels l'apprentissage est fort peu développé et où il n'y a pas de volonté de le développer.

Le CESER attire l'attention du Conseil régional sur la visibilité de l'offre de formation par apprentissage dans sa dimension territoriale. Ceci pourrait être à intégrer dans les différentes actions de développement de l'apprentissage.

La mixité dans les formations par l'apprentissage reste un sujet majeur et complexe, non résolu à ce jour, malgré les initiatives volontaristes qui figuraient dans le cadre du précédent schéma de l'apprentissage. Le CESER invite le Conseil régional à en faire un sujet particulier, en termes notamment de filières à développer et d'amélioration des conditions de travail de tous les apprenti.e.s pour les rendre attractives pour les filles et les garçons.

Par ailleurs, il s'étonne que dans le Plan régional de développement de l'apprentissage rien ne soit dit au sujet du suivi et de l'accompagnement des décrocheurs, en lien avec le dossier « Pour une stratégie concertée en faveur des jeunes sortis de formation initiale sans diplôme », présenté lors de cette même session.

Les mesures avancées dans le Plan breton de développement de l'apprentissage ne font que très rarement l'objet d'une hiérarchisation, voire d'un phasage. Le CESER le regrette. Cela lui aurait permis d'apprécier l'articulation des actions que le Conseil régional compte mettre en œuvre pour déployer son ambition pour l'apprentissage. En dehors du seul objectif chiffré de 20 000 apprenti.e.s en 2020, aucun indicateur n'est produit pour permettre de mesurer à terme l'atteinte des objectifs poursuivis comme l'efficacité des budgets qui seront engagés.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement le plan de déploiement de cette ambition au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Plan breton de développement de l'apprentissage

Nombre de votants : 109

Ont voté pour l'avis du CESER : 105

FRIBOLLE Valérie (CCIR), LE PAPE René (CCIR), LECOMTE Dominique (CCIR), LUCAS Evelyne (CCIR), THAUNIER Emmanuel (CCIR), KERBORIOU Edwige (CRAB), JAOUEN Jacques (CRAB), KERLIR Laurent (CRAB), GUEGUEN Michel (CRMA), LE COUVIOUR Olivier (CRMA), NOEL Louis (CRMA), TOURILLON Emmanuelle (CRMA), CARE Patrick (UE-MEDEF), COCHARD Béatrice (UE-MEDEF), LE GAL Christine (UE-MEDEF), SOLLIEC Jean-Bernard (UE-MEDEF), LE FLOHIC Serge (UPA), TRAON Lucien (CPME), LUCAS Didier (Par accord FRSEA-CRJA), PELLERIN Franck (Par accord FRSEA-CRJA), DAUCE Henri (Confédération paysanne de l'Ouest), LEC'HVIEN Pierre (Coordination rurale), MERRET Thierry (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), LE PENHUIZIC Patrice (Par accord FRCIVAM-IBB), LABBE Jean-Yves (Bretagne pôle naval), HUSSENOT Gérald (CRPMEM), LE NEZET Olivier (CRPMEM), JENOT Hervé (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), LE ROUX Philippe (UNAPL), QUILLEROU Sylvère (CNPL), DUPONT Jean-Philippe (Par accord SNCF-RTF-EDF-ERDF-RTE-GDF-SUEZ-La Poste), GUILBAUD Sylvie (Par accord UDES-UNIFED), AMAUGER Isabelle (URSCOP), WESLY Martial (Comité régional de la fédération bancaire française), BOUJARD Françoise (CFDT), CARADEC Michel (CFDT), HELLUY Norbert (CFDT), HINAULT Marie-Madeleine (CFDT), JAGAILLE Patrick (CFDT), JOUENEAUX Chantal (CFDT), LAUTREDOU Véronique (CFDT), LE FAUCHEUR Véronique (CFDT), LEMETAYER Thierry (CFDT), LONEUX Catherine (CFDT), POUPARD Gilles (CFDT), RIOU David (CFDT), SINOU Marie-Pierre (CFDT), SIRY Joël (CFDT), UGUEN Jacques (CFDT), CAPY Olivier (CGT), COATRIEUX Jean-Edmond (CGT), CORNIL Claudine (CGT), CREACH Stéphane (CGT), LE LOARER Françoise (CGT), LENEVEU Thierry (CGT), PELTIER Jean-Luc (CGT), SAOUTI Nadine (CGT), URVOAS Gaëlle (CGT), JOSSELIN Joël (FO), KERHAIGNON Annie (FO), LE COURTOIS Eric (FO), LERESTIF Fabrice (FO), SIMON Pierrick (FO), COTTIER Annie (CFTC), EUZENES Pierre (CFTC), TANVET Catherine (CFE-CGC), LE DOEUFF Bertrand (UNSA), LE BORGNE Lionel (URAF), GUILLERME Annie (URCIDFF), ROBERT Guylaine (APEL), CARPENTIER Marie-Christine (URIOPSS), LIPS Marie-Martine (CRESS), ALLOUARD Joseph-Bernard (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), BARBIER Pierre (Coordination des associations de solidarité internationale), PALIN Jacqueline (CROS), KERHOAS Jean (Nautisme en Bretagne), CLEMENT Gérard (Par accord CLCV-UFC-Que choisir), MORVANT Michel (Union régionale des PACT-ARIM et Habitat et développement en Bretagne), LATIMIER Hervé (Kevre Breizh), RABINE Patrice (Théâtre de Folle Pensée), LE FUR Alain (UNAT), LE BECHEC Carole (Réseau Cohérence), GOMBERT Jean-Emile (Universités de Bretagne), OLIVARD Pascal (Universités de Bretagne), CHARRAUD Alain (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), LEFEBVRE Anne-Claude (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), LE TRAON Jean (IRT B-COM), DOSDAT Antoine (IFREMER), HERPIN Patrick (INRA), DE ROECK Yann-Hervé (France énergies marines), LAOT Bertrand (Union régionale de la Mutualité française), GILBERT Didier (Par accord CPAM-CAF-RSI-MSA), GAILLARD Bernard (CRSA), HERITAGE Zoé (IREPS), HERVE Yannick (CRAJEP), DELEUME Marie-Pascale (Eau et rivières de Bretagne), PIRIOU Jean-Yves (Eau et rivières de Bretagne), MAGNANON Sylvie (Bretagne vivante), THOMAS Alain (Bretagne vivante), CLECH Michel (REEB), MOELO Jean-Yves (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), BEVILLON Chantal (Personnalité qualifiée), BONNARD-LE FLOC'H Frédérique (Personnalité qualifiée), COUILLEAU Christian (Personnalité qualifiée), LE MENN Anne (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 4

LE QUEAU Serge (SOLIDAIRES), SERRANO Viviane (SOLIDAIRES), CLERY Jean-Marc (FSU), LAPORTE Nadia (FCPE)

Adopté à l'unanimité



Intervention de Mme Gaëlle URVOAS Comité régional CGT de Bretagne

La CGT partage l'avis du CESER sur le plan breton de développement de l'apprentissage et sera attentive au suivi de ce plan qui comprend des pistes intéressantes.

Renforcer les exigences de qualité des formations destinées aux apprentis est en effet une des conditions pour que l'apprentissage représente une voie d'accès à la qualification et à l'emploi tout à fait noble et efficace.

Ce plan pour l'apprentissage doit néanmoins s'inscrire dans l'ensemble des voies professionnelles et il est un des éléments d'un ensemble qui se doit d'être attractif pour les jeunes.

Cette dimension globale doit être prise en compte dans les opérations prévues. L'apprentissage bénéficiera dès lors aussi des effets de cette promotion puisque traité à « armes égales » dans une offre globale et non en dernier ressort.

Tout doit être fait pour ne pas mettre en concurrence, mais bien en complémentarité, l'enseignement professionnel et technologique, l'apprentissage et la professionnalisation.

Un paradoxe apparaît à la lecture de l'étude sur les entreprises accueillantes : ce sont les plus petites qui, en proportion, accueillent le plus d'apprentis, alors qu'elles sont plus fragiles et moins structurées en terme de gestion des ressources humaines. Il y a là un défi à relever pour les grandes entreprises présentes en Bretagne, même si elles ne constituent pas la majorité des entreprises de la région.

Le taux de rupture de 25% nous paraît préoccupant. Un dispositif de suivi des parcours doit être mis en place pour recueillir les facteurs de ces ruptures et le devenir des jeunes ensuite pour pouvoir y remédier.

Comme le souligne l'avis du CESER, le Bac professionnel en 3 ans ne paraît pas aujourd'hui avoir généré de meilleures réussites, au contraire. Des leçons doivent être tirées de cette expérience avec les autorités académiques.

Le point le plus inquiétant, pour la CGT, demeure la santé des apprentis. L'étude conduite par l'Observatoire régional de santé sur ce sujet présente des chiffres préoccupants sur les addictions et les accidents de travail. Cela concerne aussi la santé psychique des apprentis, particulièrement celle des apprenties. 20% d'entre elles sont en situation de dépression sévère selon l'étude de l'ORS.

La CGT souhaite que ces éléments soient pris en compte et traités très sérieusement, non seulement avec les CFA mais aussi avec les entreprises accueillantes.

Promouvoir l'apprentissage est impossible sans la mise en place effective du renforcement de la qualité des formations prévues par la région.

Cela comprend l'amélioration des conditions d'apprentissage des jeunes au CFA et chez leur maîtresse/maître d'apprentissage.

La CGT votera l'avis du CESER.



Intervention de Mme Evelyne LUCAS Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Le 12 juin dernier, nous avons collectivement noté notre satisfaction à l'adoption du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles pour la période 2017 – 2022. Nous appelons à concrétiser réellement les orientations issues du Contrat de plan en soulignant la nécessité de favoriser les formations affichant de bons taux d'insertion professionnelle.

Le plan breton de développement de l'apprentissage présenté aujourd'hui répond à nos yeux insuffisamment à cette exigence de concrétisation et d'évaluation. En dehors de l'ambition très générale de 20 000 apprentis en 2020, pas un objectif chiffré n'est défini pour préciser comment nous allons y parvenir. Ce déficit d'indicateur est préoccupant : comment évaluer alors la pertinence de nos actions et notre efficacité ?

Le CPRDFOP pose les grandes lignes de nos actions en matière de formation. Les documents chargés d'assurer sa déclinaison opérationnelle se doivent d'être beaucoup plus précis, engageant et responsabilisant. Il manque très clairement un plan d'actions détaillant le « qui fait quoi ». Cela est pour nous insuffisant et manque d'ambition.

Nous notons toutefois positivement le souhait de valoriser les formations par apprentissage, au travers d'une communication plus soutenue. Celle-ci doit à notre sens être orientée en direction des écoles, des lycées et des entreprises. De même, nous disons notre satisfaction de voir proposer des actions en faveur d'un accroissement de la qualité des formations par apprentissage.

Ce plan en faveur de l'apprentissage devra être financé. Aussi, nous appelons à soutenir les organismes collecteurs régionaux de la taxe d'apprentissage. Ces outils favorisent le maintien des produits de la taxe sur notre territoire et sont un gage d'une plus grande transparence dans l'affectation, notamment géographique, des financements issus de nos entreprises. La collecte régionale facilite en outre la maîtrise des fonds libres régionaux. Elle permet ainsi d'engager une politique régionale de l'apprentissage de qualité, au bénéfice des formations répondant au mieux aux besoins des entreprises et des élèves apprentis. Nous appelons également à soutenir le financement des CFA pour accompagner cette volonté politique de développement de l'apprentissage.

Enfin, nous soulignons la nécessité de rester particulièrement vigilant sur les évolutions attendues de la formation professionnelle au niveau national. Elles sont notamment susceptibles d'impacter le financement de l'apprentissage et de l'alternance en règle générale et, par conséquent, de modifier en profondeur les orientations que nous examinons aujourd'hui.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de M. Thierry LEMETAYER Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne

Dans la continuité de son avis de juin 2017 relatif au CPRDFOP, la CFDT partage pleinement les avis du CESER sur le document d'orientation des formations professionnelles, le plan breton de développement de l'apprentissage et le schéma des formations sanitaires et sociales. Elle félicite les services de la Région ainsi que les salariés du GREF pour la qualité des documents présentés fruit d'un travail de recherche, d'analyse et de concertation de premier plan.

Par ailleurs, la CFDT sera attentive à ce que la déclinaison par domaines du document d'orientation des formations n'occulte pas les objectifs transversaux comme la transition énergétique et numérique ou l'égalité homme/femme.

La CFDT contribue au CREFOP, elle en rappelle son importance, en particulier sur le suivi de ces orientations. Elle tient à rappeler qu'elle suivra les projets afin qu'ils soient en phase avec les principes d'universalité des droits et d'égalité des territoires.

En ce qui concerne les 2 schémas et plus particulièrement le schéma relatif à l'apprentissage, la CFDT, tout en étant consciente des mesures de rigueur qui pèsent sur la Région, souhaite néanmoins que celle-ci prenne pleinement en compte les objectifs qu'elle s'est fixée comme par exemple la qualité des formations. Forte de son leadership, la Région doit se donner les moyens d'aider les organismes de formation à la hauteur de leurs besoins et plus particulièrement en permettant la formation des formateurs ainsi qu'en étant attentive à leurs conditions de travail et de traitement. **On ne peut développer un organisme de formation sans une équipe pédagogique soudée, motivée et reconnue.**

Pour finir, la CFDT sera attentive à ce que le plan pour l'apprentissage s'inscrive pleinement dans les actions de prise en charge des jeunes concernés par les sorties de formation initiale sans diplôme, autrement appelés les « décrocheurs ». En effet, depuis la loi du 5 mars 2014, le Conseil régional en lien avec les autorités académiques doit coordonner ces actions, il doit faciliter le recensement et la prise en charge des apprentis « décrocheurs » et, dans le but de travailler ensemble à des objectifs ciblés de prévention, il doit analyser avec les CFA, les branches professionnelles et les partenaires sociaux, les lieux où ce décrochage est le plus fort.